

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 octobre 2017

Objet : RS - Adhésion à la convention de participation de protection sociale complémentaire du Centre de gestion de la Savoie sur le risque prévoyance

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Bernard Januel - Sylvie Koska - Marie Perrier - Dominique Pommat - Florence Vallin-Balas

Bureau du 26 octobre 2017

délibération n° 183-17

objet **RS - Adhésion à la convention de participation de protection sociale complémentaire du Centre de gestion de la Savoie sur le risque prévoyance**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que, la Communauté d'agglomération Chambéry métropole et la Communauté de communes du Cœur des Bauges ont adhéré, à compter du 1^{er} janvier 2015, à la convention de participation de protection sociale complémentaire du Centre de gestion de la Savoie sur le risque prévoyance, c'est-à-dire l'ensemble des risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, pour une durée de 6 ans.

Compte tenu de l'intérêt pour la Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges de maintenir pour ses agents l'adhésion à la convention de participation, il est donc proposé de maintenir cette adhésion.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, le code de la mutualité et le code de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 64-2014 du Centre de gestion de la Savoie en date du 22 juillet 2014 concernant l'attribution de la consultation relative à la conclusion et l'exécution d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire des agents territoriaux de Savoie,

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 65-2014 du Centre de gestion de la Savoie en date du 22 juillet 2014 relative à l'approbation de la convention type d'adhésion des collectivités et établissements publics à la convention de participation pour le risque prévoyance et à la fixation du montant du droit d'entrée forfaitaire,

Vu les délibérations de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges relatives à leur adhésion à la convention de participation de protection sociale complémentaire du centre de gestion de la Savoie et à leur participation financière,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à des prestations de services,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu l'avis du comité technique du 3 octobre 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : décide de maintenir l'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance proposée par le Centre de gestion de la Savoie. Les agents auront le choix pour la couverture du risque prévoyance entre les quatre formules suivantes de garanties :

- formule 1 : invalidité + incapacité de travail,
- formule 2 : invalidité + incapacité de travail + capital décès,
- formule 3 : invalidité + incapacité de travail + perte de retraite,
- formule 4 : invalidité + incapacité de travail + capital décès + perte de retraite,

L'assiette des cotisations correspond au traitement brut annuel constitué du traitement de base indiciaire, de la NBI et du régime indemnitaire versé mensuellement,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la convention de participation et à son exécution,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 183-17

Objet de l'acte : RS - Adhésion à la convention de participation de protection sociale complémentaire du Centre de gestion de la Savoie sur le risque prévoyance

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 6 - Autres

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20238H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20238H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017